



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMITE LOCAL D'INFORMATION
ET DE CONCERTATION (CLIC)
Sites isolés (BRENNTAG Montville, BUTAGAZ Aumale, EADS
REVIMA Caudebec en Caux)
Vendredi 25 avril 2008**

Étaient présents

BARBAY Claude
BARTZ Yvan
BONS Jean-Luc (capitaine)
CARSALADE Jean
COME Cécile
CORITON Bastien
COUILLET Christian
COURTEMANCHE Séverine
DASILVA BAPTISTA Ludivine
DEMONCHY Daniel
FOUCAULT Marcel
FAUCON Daniel
FOLLENFANT Alain
FORESTIER Annie
GRAY Eric
GUILLAUME Sylvie
LACROIX Marc
LECOQ Frédéric
LECOUTURIER Martine
LEMIERE Claudie
LION Paul
MALOT Michel
MALLET Jean Jacques
MALHOMME François
MIRANDA – TEDADRO Maryline
SEGUIN Jean-Pierre
SIMON Philippe
TRZEBOWSKI

Haute-Normandie Nature Environnement
DRIRE HN – Groupe de subdivisions de Rouen-Dieppe
SDIS 76 – Groupement Sud
DRIRE HN – Pôle risques accidentels
Risques industriels et projets Seveso Butagaz
Maire de Caudebec en Caux
Responsable du site Butagaz Aumale
Responsable HSE EADS Revima
Responsable sécurité environnement Brenntag Normandie
Directeur Adjoint Exploitation Butagaz
Administrateur UFC Que Choisir Rouen
Maire de Saint Nicolas de Bliquetuit
Secrétaire CHSCTE EADS Revima
DGS Aumale
Responsable risques industriels et projets Seveso Butagaz
Principale du collège de Caudebec en Caux
Membre CHSCT Butagaz
ACMO départemental Inspection académique 76
Préfecture de la Seine-Maritime – DEDD
Information préventive SIRACED-PC Préfecture 76
Maire d'Aumale
Responsable PPI St Nicolas de Bliquetuit
Mairie Saint Wandrille chargé sécurité
Directeur Société BRENNTAG Normandie
DGS
Adjoint à la sécurité
Président CHSCT EADS Revima
Responsable étude des dangers société Brenntag
Normandie

La séance est présidée par Madame VITET, directeur de l'Ecologie et du Développement Durable à la préfecture de Seine-Maritime, qui remercie les membres du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) « sites isolés » pour leur présence.

En préambule Madame VITET excuse Monsieur MOREL, Secrétaire Général de La Préfecture, qui n'a pu se libérer pour la 4^{ème} réunion de ce comité, et fait procéder à un tour de table de présentation des participants.

Elle salue les représentants des nouvelles équipes municipales et propose d'entamer l'ordre du jour sauf s'il y a des questions ou déclarations liminaires.

M. BARBAY rappelle que les documents de travail pour cette réunion n'ont pas fait l'objet d'un envoi préalable et regrette cette situation qui avait déjà été dénoncée et qui porte préjudice au bon fonctionnement du CLIC; en effet, les représentants des différents collèges n'ont pas la possibilité et le temps nécessaire pour échanger avec les acteurs du terrain sur des questions particulières prévues ou à porter à l'ordre du jour.

Monsieur CARSALADE indique que ce problème ne pourra se régler qu'en programmant suffisamment à l'avance les réunions préalables de bureau (le délai d'un mois relève d'une bonne pratique pour d'autres CLIC), afin de permettre de préparer, de vérifier puis de diffuser les documents de travail (préparations, notes...).

D) Présentation des bilans SGS 2007 par les exploitants

Société BRENNTAG par M. TRZEBOWSKI, responsable étude des dangers (cf présentation distribuée en séance)

Monsieur BARBAY souligne le caractère beaucoup trop synthétique de la présentation et considère que les membres du CLIC sont en droit d'obtenir des informations plus fournies leur permettant de se forger un avis sur les conditions de fonctionnement des établissements.

M. MALHOMME reconnaît le caractère trop concis de la présentation, en soulignant que les thèmes abordés sont complexes et rendent difficile l'apport des informations détaillées nécessaires; il propose d'annexer au compte rendu de cette réunion un addendum permettant de compléter la présentation.

M. CARSALADE note avec satisfaction que l'incident du 11 juin 2007 a fait l'objet d'une cotation selon les 4 indices de l'échelle européenne, comme le recommande le ministère en charge de l'environnement; toutefois, l'indice conséquences économiques n'a pas été précisé.

Société BUTAGAZ par M. DEMONCHY, directeur adjoint exploitation (cf présentation distribuée en séance)

Monsieur BARBAY demande si :

- en matière de contrôles effectués sur les véhicules de transport, les mêmes contrôles sont effectués sur les véhicules venant du centre de Petit-Couronne et qui ont déjà été contrôlés,
- en matière de formation aux risques du personnel de l'entreprise DEREMEAUX, des difficultés sont à prévoir en cas d'instabilité de l'effectif (nombreux mouvements...?).

Il lui est répondu que s'agissant des contrôles sur véhicules, un traitement particulier est réservé à ceux qui viennent de charger à Petit-Couronne, et que, pour la question de formation du personnel de l'entreprise DEREMEAUX, celle-ci ne devrait pas connaître de difficultés compte tenu de la stabilité de l'entreprise.

Société EADS REVIMA par Melle COURTEMANCHE, responsable HSE (cf présentation distribuée en séance)

Madame VITET remercie Melle COURTEMANCHE pour la qualité de la présentation; elle demande si les représentants des salariés ont des observations à faire sur les présentations. Aucune remarque n'est émise de leur part.

II et III) Présentation des phénomènes dangereux identifiés et de leurs distances d'effets, présentation des niveaux de maîtrise des risques par les exploitants l'implantation des sites :

Société BRENNTAG par M. TRZEBOWSKI responsable étude des dangers (cf présentation distribuée en séance)

Monsieur BARBAY demande des précisions sur les phénomènes dangereux pour lesquels des éléments sont attendus de l'inspection des installations classées.

Il lui est répondu qu'il s'agit des phénomènes dangereux résultant de mélanges accidentels de produits incompatibles (acide/base, acide/acide, base/base..).

Monsieur BARAY demande si le projet d'acquisition d'une bande de terrain de 150 m x 15m est toujours d'actualité et propose, dans l'affirmative, de profiter de cette acquisition pour valoriser la démarche en créant une zone de développement de la biodiversité; il ajoute qu'il se tient à la disposition de l'entreprise pour l'accompagner dans cette démarche si elle le souhaite.

M. MALHOMME répond que le projet d'acquisition de la bande de terrain sera réalisé si les compléments à l'étude de dangers demandés par la DRIRE ne révèlent pas d'autres zones d'effets sortant du site; il accueille favorablement la proposition de M. BARBAY et se tient près à l'étudier dès que possible.

Société BUTAGAZ par M. GRAY, Responsable risques industriels et projets Seveso (cf présentation distribuée en séance)

Monsieur BARAY demande des précisions sur le délai de fermeture des vannes de sectionnement; Il lui est répondu que le temps d'actionnement de la vanne est inférieur à 2 s; délai auquel il faut ajouter en amont le délai de détection et le délai de traitement de l'information.

Monsieur BARBAY revient sur les résultats des nouvelles modélisations de certains phénomènes dangereux; il note que ce travail n'a pas été aujourd'hui « validé » par l'administration, et considère que plus de clarté doit être apporté dans les motivations et la conduite de cette démarche.

En réponse, Monsieur GRAY explique que ce réexamen fait suite aux évolutions méthodologiques qui ont été arrêtées par circulaires ministérielles des 28 décembre 2006 (guide élaboration et lecture des études de dangers) et 23 juillet 2007 (dépôts de GPL); les hypothèses de calcul de la dispersion du nuage de gaz formé en cas de brèche ont été optimisées pour tenir compte à la fois des recommandations contenues dans ces textes, mais aussi des spécificités d'ordre technique rencontrées sur les installations (expansion maximale du nuage de gaz, prise en compte des BLEVE des citernes uniquement aux postes et sur zones de stationnement, prise en compte des pertes de charges sur les tuyauteries...).

Monsieur CARSALADE précise que l'ensemble de ces éléments produits dans le cadre de la nouvelle révision de l'étude de dangers remise à l'inspection début avril est en cours d'examen. Il ajoute que face aux enjeux importants présentés par ce nouvel affichage des distances d'effets des phénomènes dangereux susceptibles de survenir, une analyse critique de certains éléments par un tiers expert reconnu a été récemment demandée à l'exploitant. Les résultats de cet examen et de la tierce expertise attendus sous un peu plus d'un mois devraient permettre de relancer les travaux d'élaboration du PPRT d'Aumale (seconde réunion d'association puis réunion publique de concertation).

Société EADS REVIMA par Melle COURTEMANCHE, responsable HSE (cf présentation distribuée en séance)

A propos des actions correctives engagées après l'incident du 3 avril 2008, Monsieur BARBAY demande si la mise en œuvre du système de gestion de la sécurité au travers de l'application de nouvelles procédures et instructions et du changement de méthodes de travail pose des difficultés d'assimilation, notamment par les anciens.

Melle COURTEMANCHE répond que cette situation peut se révéler et que dans ce cas, elle fait l'objet d'un accompagnement approprié pour en faciliter l'appropriation.

IV) Cartographie brute du PPRT d'Aumale

Au nom de la DDE, Monsieur CARSALADE rappelle que les résultats en matière d'analyse des enjeux du territoire avaient été présentés lors de la dernière réunion du CLIC et lors de la première réunion d'association de décembre 2007.

Compte tenu des évolutions qui viennent d'être évoquées, les travaux portant sur les investigations complémentaires (vulnérabilité et coût du foncier) ont été suspendus en attendant que soit proposée une nouvelle cartographie des aléas permettant d'établir le nouveau plan de zonage brut.

V) Point de situation des PPI , par Madame LEMIERE, SIRACED-PC

Le plan particulier d'intervention (PPI) est mis en oeuvre par le préfet en cas d'accident majeur d'origine industrielle pour tous les établissements classés "Seveso" seuils hauts et pour tous les autres établissements générant des risques et désignés par le préfet.

Les distances de danger sont dimensionnées en calculant l'étendue des conséquences que pourrait entraîner le sinistre le plus important susceptible d'intervenir sur chacun des systèmes de sécurité (approche déterministe). Les scénarios sont retenus pour le dimensionnement des secours même si l'exploitant a pris des mesures de nature à réduire la probabilité de survenue d'un accident. La distance maximale peut ainsi être supérieure à la distance retenue dans le cadre de l'urbanisation et des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) où les scénarios sont retenus en tenant compte de l'efficacité des systèmes de sécurité

BUTAGAZ -Aumale

Le PPI concernant l'établissement BUTAGAZ à AUMALE a été arrêté le 15 janvier 1999. Sa mise à jour est en cours de réalisation. Le PPI sera arrêté par le préfet dès que la validation des études de dangers sera effective, suite notamment aux travaux du plan de prévention des risques technologiques (PPRT).

BRENNTAG -Montville

Le PPI concernant l'établissement BRENNTAG à MONTVILLE est en cours d'élaboration et sera finalisé dès réception des résultats des nouvelles études de dangers réalisées.

EADS REVIMA - Caudebec en Caux et COLLET Saint Wandrille Rançon

Le PPI de la zone de CAUDEBEC en CAUX a été élaboré ; il sera arrêté par le préfet avant la fin de l'année 2008 . Il intègre les établissements EADS REVIMA et COLLET.

Le PPI sera soumis à la consultation des services et des maires concernés dans les prochaines semaines. Après validation, il sera soumis à la consultation publique (prévue en juin prochain) avant d'être arrêté par le préfet.

VI) Actualité réglementaire

Monsieur CARSALADE commente, à partir du document intitulé « informations de l'inspection » remis en séance, les principaux textes en matière de prévention des risques, parus depuis la dernière réunion.

A propos de la circulaire du 24 décembre 2007 qui traite des phénomènes dangereux toxiques concernant les citernes routières et ferroviaires, Monsieur BARBAY demande si les risques présentés par les navires sont bien pris en compte dans les études de dangers.

Monsieur CARSALADE indique que les installations à terre telles que appointements, postes de chargement/déchargement doivent bien entendu être étudiées dans les analyses de risques présentées par les exploitants; de plus, le potentiel d'agressions externes (et notamment celui présenté par les navires à quai, ou en manœuvre d'accostage...) qui peut impacter par effets domino les installations

fixes doit être pris en compte dans l'évaluation de la probabilité d'occurrence des accidents majeurs de l'établissement.

Pour répondre à une question de Monsieur BARBAY, il est précisé que les nouveaux textes relatifs à la protection contre la foudre de certaines installations classées prévoient bien une analyse du risque foudre et une étude technique portant à la fois sur la protection contre les effets directs et la protection contre les effets indirects de la foudre.

VII) Etat d'avancement des DICRIM par Madame LEMIERE, SIRACED-PC

La procédure réglementaire des documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) :

- le préfet élabore le dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM). Ce document recense les communes soumises aux risques naturels et technologiques. Il est consultable sur le site Internet de la préfecture.

- le maire élabore le document d'information communal sur les risques majeurs sur la base des informations transmises par le préfet et appose dans sa commune les affiches des consignes de sécurité.

Point sur la réalisation des DICRIM des communes impactées par les entreprises BUTAGAZ, BRENNTAG et EADS REVIMA :

	<i>date de réalisation</i>	<i>date de mise à jour</i>
AUMALE	24/09/2002	en cours de réalisation
CAUDEBEC EN CAUX	14/04/1999	après élaboration du PPI
MONTVILLE	06/07/2004	
NOTRE DAME DE BLIQUETUIT	12/01/2007	après élaboration du PPI
ST NICOLAS DE BLIQUETUIT	en cours de validation par le maire	
ST WANDRILLE RANÇON	en cours de réalisation par la DDE pour le risque naturel	

VIII) Présentation du CD ROM sur les risques majeurs par Madame LEMIERE, SIRACED-PC

En complément des nombreux outils qui existent déjà, il est apparu nécessaire de mettre à disposition de tous ceux qui ont à traiter des risques majeurs un nouveau support qui permette à la fois une approche encyclopédique des connaissances et la création de diaporamas de présentation. Le choix s'est porté sur un cédérom édité à 10 000 exemplaires associé à un site Internet.

Réalisé à l'initiative de la DRIRE Haute-Normandie dans le cadre du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles en Basse-Seine (SPPPI), le projet a pu aboutir grâce au concours financier de l'Etat, de la région, des agglomérations de Rouen, du Havre et de Port Jérôme et des entreprises industrielles. Il a également bénéficié du soutien des Fonds Sociaux Européens. Le coût total de l'opération s'élève à près de 200 000 €. L'institut européen des risques (IER) a été le porteur financier de ce projet.

Les contenus ont été élaborés par un comité de rédaction composé d'enseignants du groupe risques majeurs et environnement de l'Académie de Rouen, des services de la DRIRE, du SIRACED-PC de la préfecture de la Seine-Maritime, du SIDPC de la préfecture de l'Eure, ainsi que d'experts techniques en fonction des risques traités. Un comité de pilotage composé des financeurs et d'associations (HNNE, ASICEN...) a été mis en place pour suivre et valider les travaux du comité de rédaction.

Dans ce cédérom, les 5 risques majeurs sont identifiés dans la région, à savoir les 3 risques technologiques : industriel, nucléaire et transport de matières dangereuses, ainsi que les 2 risques naturels : mouvement de terrain et inondation. Des éléments visuels et rédactionnels accessibles au plus grand nombre aident à la compréhension des informations. Le support audiovisuel contient

notamment plus de 350 fiches interactives, 100 fiches animées et des diapositives qui viennent illustrer l'ensemble. Le site Internet permet, quant à lui, d'enrichir progressivement le contenu du cédérom grâce à des mises à jour et des liens utiles.

Destiné à un usage individuel ou collectif lors de réunions d'information, le cédérom peut être utilisé dans le cadre de l'enseignement scolaire et de la formation professionnelle. La possibilité de créer un diaporama personnalisé permet une exploitation souple de cet outil par les professionnels dans le cadre de leur communication interne et externe.

IX) Questions diverses :

. accident de navigation en Seine : M Follenfant (CHSCT EADS Revima) demande comment le risque d'accident sur un navire en circulation sur la Seine est géré.

M Barbay précise que cette question ne semble effectivement pas complètement résolue pour le moment.

. application du DICRIM : le maire de St Wandrille Rançon a souhaité être destinataire dans les meilleurs délais du projet de DICRIM de sa commune. Mme LEMIERE (SIRACED-PC) a précisé que la rédaction pour le risque naturel était en cours d'élaboration par la direction départementale de l'équipement. Le projet de DICRIM sera transmis au maire dans le courant du second semestre 2008.

. Le Capitaine BONS (SDIS) précise aux industriels que lors de l'activation d'un POI, un cadre du SDIS pouvait, à la demande de l'exploitant, être présent sur le site afin d'assister la direction interne des opérations dans le déroulement de l'intervention.

. M Follenfant demande des précisions sur la gestion du risque au niveau de l'établissement EADS lors de la présence prévisible de personnes sur le chemin de halage au cours de la manifestation ARMADA

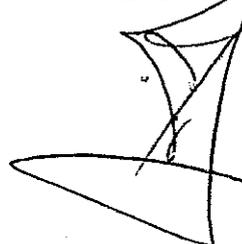
Madame Lemiere précise que des réunions avec les élus sont prévues afin d'évoquer les mesures de sécurité à prendre durant l'Armada.

Madame VITET remercie les intervenants pour leurs présentations, ainsi que l'ensemble des participants, et clôt la séance à 13h 07.

Les interventions présentées en séance sont jointes en annexe.

~~Pour le Préfet et pour l'ASSS~~

Le Directeur



~~Marie-Christine~~